

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN, TENUE A HUIS CLOS ET PAR VISIO-CONFERENCE LE 14 FEVRIER 2022 A 19H30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE SITUE AU 5350, 7^E RANG A SAINT-LUCIEN.

- 1. Mot de bienvenue**
- 2. Correspondance remise aux élus**
- 3. Signification de convocation**
- 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 5. Adoption des procès-verbaux**
 - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022
 - 5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 janvier 2022
- 6. Finance**
 - 6.1. Autorisation des comptes à payer
 - 6.2. Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes
 - 6.3. Échéance de taxes
- 7. Administration**
 - 7.1. Ajustement salarial de Mme Ginette Chapdelaine
 - 7.2. Modification du responsable d'application pour employeurs D
 - 7.3. Formation signaleur
 - 7.4. Formation à la FQM pour Mme Katrine Cormier
 - 7.5. Élection au poste de maire suppléant
 - 7.6. Offre de services Synovatech
 - 7.7. Renouvellement de l'entente avec la firme d'avocat Lavery
 - 7.8. Embauche d'une personne à la comptabilité
- 8. Transport et voirie**
 - 8.1. Autorisation pour des forages exploratoires pour les sols contaminés dans le Domaine-des-Bouleaux
 - 8.2. Autorisation d'appel d'offres pour la municipalisation du Domaine-des-Bouleaux
 - 8.3. Retrait de la Municipalité au projet de transport collectif
 - 8.4. Demande d'autorisation de circulation du Club Kasquad sur les chemins publics
- 9. Hygiène du milieu**

SANS SUJET
- 10. Loisirs, culture et tourisme**
 - 10.1. Aide financière à l'OTJ
 - 10.2. Autorisation de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de revitalisation des communautés
 - 10.3. Autorisation de présenter une demande d'aide au Programme Pêche en herbe et au Programme Ensemencement des lacs et cours d'eau
- 11. Urbaniste**
 - 11.1. Appui de la Municipalité pour la modification de zonage
- 12. Subvention**
 - 12.1 Utilisation des Fonds de l'aide financière Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
 - 12.2 Autorisation de présenter une demande d'aide financière au Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)

13. Questions des citoyens

13.1. Réponses

14. Divers

15. Levée de l'assemblée

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN TENUE
À HUIS CLOS et PAR VISIO CONFÉRENCE, le 14 février 2022**

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Stéphane Roberge, conseiller	siège no 1
Madame Karine Cormier, conseillère	siège no 2
Madame Maryse Joyal, conseillère	siège no 3
Monsieur Richard Sylvain, conseiller	siège no 4
Monsieur, Michel Côté, conseiller	siège no 5
Madame Isabelle Trépanier, conseillère	siège no 6

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Maryse Colette, Mairesse.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT PAR VISIO CONFÉRENCE :

Monsieur Michaël Bernier, directeur général et greffier-trésorier

1. MOT DE BIENVENUE

2. CORRESPONDANCES

Le conseil municipal a reçu 2 correspondances, l'une provenant de l'Association pulmonaire du Québec et une du Syndicat des Producteurs de Bois du Centre-du-Québec

3. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du conseil.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Stéphane Roberge, **APPUYÉ** par Monsieur Michel Côté et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée. #2022-02-030

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 et que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 janvier 2022 a été remis aux élus;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci correspondent aux décisions prises par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Trépanier, **APPUYÉ** par Madame Katrine Cormier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 janvier 2022.

Adoptée. #2022-02-031

6. FINANCES

6.1 AUTORISATION DES COMPTES A PAYER

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer ont été reçus et analysés par le personnel de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Michaël Bernier, directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Sylvain, **APPUYÉ** par Monsieur Michel Côté et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'autoriser les dépenses pour le mois de décembre 2021, de janvier 2022 et des comptes reçus pour le mois de février pour une somme totale de 172 178,70 \$.

Adoptée. #2022-02-032

6.2. AUTORISATION DE VENTE POUR DEFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2020;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 1023 du Code municipal du Québec, « le secrétaire-trésorier de la municipalité locale, s'il en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre, au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait de l'état des immeubles à être vendus par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, tel qu'approuvé par le conseil »;

CONSIDÉRANT QUE la procédure prescrite par la loi, pour procéder à la vente des immeubles vendus pour défaut de paiement de taxes, exige du conseil municipal une résolution en autorisant la vente par la MRC de Drummond en indiquant les renseignements suivants :

- les noms et qualités de toutes les personnes endettées pour les taxes municipales ou scolaires;
- la désignation de tout immeuble assujéti au paiement des taxes municipales ou scolaires;
- la somme totale des taxes qui affectent ces immeubles, pour des fins municipales ou scolaires;

CONSIDÉRANT QUE des propriétaires sont touchés par cette procédure, à savoir :

Nom du propriétaire	Matricule	Adresse	# lot et cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires
LARRIVÉE LIONEL	0075 73 0531	35 rue Johanne	5 455 618	1 350.94 \$	
PIGEON JEAN-PHILIPPE, SARRAZIN CLAUDIA	0075 92 9201	151 rue Diogène	5 455 634	2 989.01 \$	
LAMPRON JOSÉLITO	0085 68 5557	155 rue Gabriel	5 455 822	151.97 \$	
POUILLOT JACQUES, LE TIRANT PASCALE	0186 06 8222	1930 route des Rivières	5 455 785	3 363.47 \$	
MARTEL FRANCIS	0186 12 0818	1815 route des Rivières	5 455 808	1 878.16 \$	
FRANCHINO CYNTHIA	0186 27 3956	137 rue Bussières	5 455 727	583.63 \$	
9277-5709 QUÉBEC INC.	0277 99 1866	7060, 7e rang	5 454 497	939.60 \$	
NAUD STÉPHANE	9283 70 6359	455 rue Marois	5 455 211	140.92 \$	
NAUD STÉPHANE	9283 70 8787	445 rue Marois	5 455 169	2 131.51 \$	
NAUD GILLES	9283 92 3259	365 rue Marois	5 455 173	50.67 \$	
GOUIN PAUL	9283 98 0127	775 rue Messier	5 455 084	2 210.98 \$	
TOTAL				17 600.78 \$	

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Katrine Cormier, **APPUYÉ** par Monsieur Michel Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Lucien autorise la vente pour défaut de paiement de taxes pour les propriétés ci-dessous mentionnées et que les dossiers soient transmis à la MRC de Drummond;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Lucien désigne Monsieur Michaël Bernier, directeur général et greffier-trésorier, à agir comme représentant de la municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 9 juin 2022.

Adoptée. #2022-02-033

6.3 ÉCHEANCE DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Lucien fonctionne à personnel réduit ;

CONSIDÉRANT QUE le retard à prévoir pour l'émission des comptes de taxes aux citoyens de Saint-Lucien ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Katrine Cormier, **APPUYÉ** par Monsieur Richard Sylvain, et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'abolir les frais de retards pour le mois de mars 2022.

Adoptée. #2022-02-034

7. ADMINISTRATION

7.1. AJUSTEMENT SALARIAL DE MME GINETTE CHAPDELAINE

CONSIDÉRANT QUE Mme Ginette Chapdelaine a occupé un rôle plus important suite au départ de plusieurs administrateurs de la Municipalité de Saint-Lucien;

CONSIDÉRANT QUE Mme Chapdelaine effectue des tâches autres que celles se trouvant sur son contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a une politique salariale qui comprend une clause pour la modification des tâches;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Stéphane Roberge, **APPUYÉ** par Madame Isabelle Trépanier, et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'augmenter le salaire de Mme Chapdelaine de 10% selon la politique salariale en vigueur et que celle-ci soit rétroactive à partir de la date du 10 janvier 2022.

Adoptée. #2022-02-035

7.2. MODIFICATION DU RESPONSABLE D'APPLICATION POUR EMPLOYEURS D

CONSIDÉRANT QUE Madame Line Bilodeau était la responsable d'application pour le service de paies chez Employeurs D et qu'elle est présentement en congé indéterminé;

CONSIDÉRANT QUE nous devons avoir accès à certaines données sur le site d'Employeurs D, tels les feuillets d'impôt 2021 des employés et élus;

CONSIDÉRANT QU' une résolution est nécessaire afin de pouvoir faire une demande de modification chez Employeurs D;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Côté, **APPUYÉ** par Monsieur Richard Sylvain, et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de nommer madame Ginette Chapdelaine, secrétaire-réceptionniste et responsable du service de paies en l'absence de madame Bilodeau, à titre de responsable d'application pour les services d'Employeurs D et ce, jusqu'au retour de madame Bilodeau.

Adoptée. #2022-02-036

7.3. FORMATION SIGNALÉUR

CONSIDÉRANT QUE tous les employés de la municipalité qui font de la signalisation routière doivent avoir leur carte de signaleur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Maryse Joyal, **APPUYÉ** par Monsieur Richard Sylvain, et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de former M. Simon Arsenault, M. Steve Lussier et Mme Josée Pigeon et de payer la formation au montant de 260\$ plus taxes applicables par formation.

Adoptée. #2022-02-037

7.4 AUTORISATION DE FORMATION À LA FQM POUR MME KATRINE CORMIER

CONSIDÉRANT QUE Madame Katrine Cormier désire suivre une formation en leadership qui inclus les formations suivantes : Franchir le pas, Cultiver ses habiletés politiques, Influencer sans autorité formelle, Bâtir une équipe engagée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Trépanier, **APPUYÉ** par Monsieur Michel Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'autoriser la formation de Mme Katrine Cormier au montant de 200 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée. #2022-02-038

7.5. ÉLECTION AU POSTE DE MAIRE SUPPLEANT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit avoir un maire suppléant en cas d'absence de Mme Maryse Collette;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Monsieur Richard Sylvain pour le poste de maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Côté, **APPUYÉ** par Madame Maryse Joyal, et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de nommer Monsieur Richard Sylvain comme maire suppléant pour une période de 2 ans.

Adoptée. #2022-02-039

7.6. OFFRE DE SERVICES SYNOVATECH

CONSIDÉRANT QUE le personnel administratif et les conseillers (ères) n'ont aucune information sur le parc informatique appartenant à la Municipalité de Saint-Lucien;

CONSIDÉRANT QUE les dossiers du serveur et les courriels doivent être sécurisés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Stéphane Roberge, **APPUYÉ** par Monsieur Richard Sylvain, et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'octroyer un contrat à Synovatech pour l'analyse complète du parc informatique de la Municipalité pour un montant de 2 000 \$ plus taxes applicables.

Adoptée. #2022-02-040

7.7. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA FIRME D'AVOCATS LAVERY

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà une entente avec Lavery avocats;

CONSIDÉRANT QUE Lavery avocats doit représenter la Municipalité à la cour pour différents dossiers ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité à souvent besoin de conseils juridiques ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Trépanier, **APPUYÉ** par Madame Katrine Cornier, et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de renouveler l'entente avec Lavery avocats pour représentation à la cour pour un montant approximatif de 12 000 \$ plus taxes applicables pour l'année 2022.

Adoptée. #2022-02-041

7.8. EMBAUCHE D'UNE PERSONNE À LA COMPTABILITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit émettre les comptes de taxes rapidement et procéder à la fermeture des comptes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Stéphane Roberge, **APPUYÉ** par Monsieur Michel Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à embaucher une personne pour une période indéterminée.

Adoptée. #2022-02-042

8. TRANSPORT ET VOIRIE

8.1 AUTORISATION POUR DES FORAGES EXPLORATOIRES POUR LES SOLS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire municipaliser le Domaine des Bouleaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut exclure la possibilité d'un sol contaminé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Trépanier, **APPUYÉ** par Monsieur Michel Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'octroyer le mandat de forage à l'entreprise Avizo pour un montant de 12 500 \$ dollars plus taxes applicables.

Adoptée. #2022-02-043

8.2. AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR LA MUNICIPALISATION DU DOMAINE DES BOULEAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire municipaliser le Domaine des Bouleaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Avizo serait en mesure de nous soumettre les documents en mars;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Maryse Joyal, **APPUYÉ** par Monsieur Richard Sylvain, et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'autoriser M. Michaël Bernier, directeur général et greffier-trésorier, à lancer l'appel d'offres pour la municipalisation du Domaine des Bouleaux conditionnellement à la non-contamination du sol suite au forage exploratoire.

Adoptée. #2022-02-044

8.3 RETRAIT DE LA MUNICIPALITE DU PROJET DE TRANSPORT COLLECTIF

CONSIDÉRANT QU' aucune étude n'a été faite sur le territoire de la Municipalité pour connaître les besoins de la population;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière de la Municipalité pour ce projet est de 12 984 \$ par année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Katrine Cormier, **APPUYÉ** par Monsieur Michel Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de ne pas participer au projet de transport collectif.

Adoptée. #2022-02-045

8.4 DEMANDE D'AUTORISATION DE CIRCULATION DU CLUB KASQUAD SUR LES CHEMINS PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande du Club Kasquad pour circuler sur la voie publique;

CONSIDÉRANT le risque élevé d'une telle circulation sur les voies publiques de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Trépanier, **APPUYÉ** par Monsieur Michel Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de ne pas autoriser le Club Kasquad à circuler sur les voies publiques de la Municipalité de Saint-Lucien.

Adoptée. #2022-02-046

9. HYGIENE DU MILIEU

AUCUN SUJET

10. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10.1 AIDE FINANCIERE A L'OTJ

CONSIDÉRANT QUE l'OTJ organise sur le territoire de Saint-Lucien plusieurs activités de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de la population de Saint-Lucien profite des activités organisées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Katrine Cormier, **APPUYÉ** par Monsieur Richard Sylvain, et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'octroyer l'aide financière tel que voté et adopté au budget 2022, soit pour la somme de 12 000 \$.

Adoptée. #2022-02-047

10.2. AUTORISATION DE DEPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DU FONDS DE REVITALISATION DES COMMUNAUTES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire améliorer la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de revitalisation des communautés permet aux municipalités de faire la construction et/ou l'amélioration d'infrastructure de loisirs et que l'aide financière est de 75%;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Sylvain, **APPUYÉ** par Madame Isabelle Trépanier, et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de mandater M. Michaël Bernier, directeur général et greffier-trésorier, à présenter une demande pour l'amélioration du sentier pédestre.

Adoptée. #2022-02-048

10.3 AUTORISATION DE PRESENTER UNE DEMANDE D'AIDE AU PROGRAMME PECHE EN HERBE ET AU PROGRAMME ENSEMENCEMENT DES LACS ET COURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire améliorer la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité jouit de 2 rivières sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le programme "pêche en herbe" serait idéal pour les jeunes de la Municipalité et que l'ensemencement serait un incitatif à la pratique de la pêche;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Maryse Joyal, **APPUYÉ** par Monsieur Michel Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de mandater M. Michaël Bernier, directeur général et greffier-trésorier, à présenter une demande d'aide au Programme Pêche en herbe et au Programme Ensemencement des lacs et cours d'eau et d'attribuer un budget de 300 \$ pour l'ensemencement.

Adoptée. #2022-02-049

11. URBANISTE

11.1. APPUI DE LA MUNICIPALITE POUR LA MODIFICATION DE ZONAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire développer Saint-Lucien;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un beau projet de la part de Monsieur Éric Leroux pour la construction de mini entrepôts qui permettrait de maintenir la quiétude des citoyens;

CONSIDÉRANT l'absence de terrain commercial d'au moins 200 000 pieds²;

CONSIDÉRANT l'appui de M. Francis Lemoyne, directeur général de canneberges Drummond cranberries inc;

CONSIDÉRANT QUE le terrain appartenant à M. Leroux, lot 5 454 441, 5 454 445 et 5 454 446 se trouvent dans la zone RUR4 et que la construction de mini entrepôts n'est pas permise actuellement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Stéphane Roberge, **APPUYÉ** par Monsieur Richard Sylvain, et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de présenter une demande de modification du règlement de zonage pour permettre la construction de mini entrepôts dans cette zone, c'est-à-dire permettre un CR1 dans une partie du RUR4 incluant les lots ci-haut mentionnés.

Adoptée. #2022-02-050

12. SUBVENTION

12.1. UTILISATION DES FONDS DE L'AIDE FINANCIERE PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE POUR LES BATIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'une enveloppe financière de 112 416 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite améliorer les infrastructures mises à la disposition des citoyens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Maryse Joyal, **APPUYÉ** par Madame Katrine Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'utiliser une partie de l'aide financière pour la construction d'un nouveau bâtiment adjacent au centre communautaire.

Adoptée. #2022-02-051

12.2 AUTORISATION DE PRESENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU PROGRAMME REFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité envisage de déménager ses bureaux dans l'ancienne église;

CONSIDÉRANT QU' il est possible de déposer une demande d'aide financière au Programme de réfection et de construction des infrastructures municipales (recim);

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière pourrait être de 60% des coûts de construction;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Sylvain, **APPUYÉ** par Monsieur Michel Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de mandater M. Michaël Bernier, directeur général et greffier-trésorier, à présenter une demande d'aide financière.

Adoptée. #2022-02-052

13. REPONSE AUX QUESTIONS DES CITOYENS

13.1 QUESTIONS

Pourquoi avez-vous engagé un avocat spécialisé en droit du travail ?

Réponse : À la suite d'un malencontreux évènement, la Municipalité a dû contacter les services de professionnels en lien avec les droits du travail afin de prendre le plus judicieusement une décision et la plus éclairée possible concernant une des personnes salariées de la Municipalité.

Pourquoi le directeur général et greffier-trésorier, M. Alain St-Vincent-Rioux a démissionné de son poste ?

Réponse : Différents évènements sont venus interférer les premières semaines du mandat de notre nouveau conseil municipal. À l'intérieur de ces évènements, notre directeur général de ce temps a perçu un manque de confiance du nouveau conseil municipal envers sa personne et ses compétences professionnelles. Après quelques tentatives pour rétablir la situation, M St-Vincent-Rioux avait toujours l'intention de démissionner de son poste et à la dernière seconde, il en a décidé autrement. Par la suite, à l'amiable, le contrat du directeur général a été résilié, suite à un vote majoritaire, d'un commun accord entre les parties.

14. DIVERS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Trépanier, **APPUYÉ** par Monsieur Michel Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de lever l'assemblée.

Adoptée. #2022-02-053

Maryse Collette
Mairesse

Michaël Bernier
Directeur général et greffier-
trésorier